

## PROCES VERBAL DE SEANCE

**Nombre de membres  
en exercice: 11**

**Séance du 31 janvier 2023**

**Présents : 9**

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 31 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Votants: 9**

**Sont présents:** Xavier BLOT, Alain BONIS, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES, Ingrid VAN DONK

**Représentés:**

**Excuses:** Jean-Claude CALVET

**Absents:** Didier FORT

**Secrétaire de séance:** Claire TOUCHES

Objet: nouveau statut syndicat AQUARESO - 2023 003

Monsieur Alain BONIS, 1er adjoint indique que par son courrier du 26 décembre 2022 le Président du Syndicat Aquareso a informé les collectivités adhérentes que lors de sa dernière assemblée, le syndicat s'était prononcé favorablement à la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire consiste à ajouter à l'article 2 des statuts du Syndicat les éléments suivants :

*Le Syndicat peut, en outre, dans le cadre de sa compétence travaux, exercer en lien avec ses missions, et à titre accessoire, des prestations de service dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales, pour le compte des communes membres ou situées en périphérie et pour le compte des collectivités membres.*

*Ces fournitures de services consistent à :*

- *Réaliser des prestations pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie dans le cadre de la défense incendie,*
- *Réaliser des prestations de services pour faire face à des situations exceptionnelles dans le cadre de la solidarité intercommunale (tempête, coupure d'électricité, mesures d'urgence...)*

*Ces missions se feront en nom et pour le compte des collectivités concernées.*

Monsieur, Alain BONIS, 1er adjoint propose à l'assemblée d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Aquareso.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1 er adjoint, à signer toutes utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1er adjoint

Alain BONIS



Objet: Adhésion de la commune de Marminiac au SIFA - 2023 004

Monsieur Alain BONIS, 1er adjoint informe l'assemblée que par délibération du Comité syndical du 29 novembre 2022, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de MARMINIAC.

Cette commune (350 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 29 septembre 2022, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'accepter l'adhésion de la commune de MARMINIAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1er adjoint, à signer toutes utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1er adjoint

Alain BONIS



Objet: remboursement achat M. LECORNE - 2023 005

Monsieur Alain BONIS, 1er adjoint, informe l'assemblée que Monsieur Frédéric LECORNE, conseiller municipal a financé l'achat de batterie pour les onduleurs de la mairie pour un montant de 89.57€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande et autorise Monsieur Alain BONIS à signer toutes pièces utiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer toutes utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Alain BONIS



Objet: reste à réaliser RAR - 2023 006

CF annexe

Objet: Décision modificative mouvement de crédit n°1 (budget annexe) - 2023 007

Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, informe l'assemblée que dans l'attente de la création du budget annexe pour le lotissement, la commune ouvre un crédit au compte 6045 pour un montant de 2978.60 € pour le paiement de la facture d'acompte du géomètre.  
Ces crédits seront repris dans le budget annexe 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer toutes utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Alain BONIS



Objet: Décision modificative mouvement de crédit n°2 (achat licence IV) - 2023 008

Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune ouvre un crédit au compte 2051 pour un montant de 5181.00 pour l'acquisition de la licence IV à Mme Beudelot.  
Ces crédits seront repris dans le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer toutes utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Alain BONIS



Objet: Augmentation des loyers suivant indice de référence - 2023 009

Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, informe l'assemblée que l'augmentation des loyers suivant l'indice de référence s'effectuera désormais le 1er juillet, suivant l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'autoriser Monsieur Alain BONIS, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer toutes pièces utiles concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le 1er adjoint

Alain BONIS



### Question diverses

- Rendez-vous préfecture

Monsieur le secrétaire général de la préfecture a reçu Messieurs José Gonzalez et Alain BONIS pour un échange et confirme que la Mairie peut fonctionner avec les délégations des adjoints.

- Vente de terrain à M. CAMBOU

Dès le bornage du terrain, un sous-seing privé sera signé.

- Vente de la dernière case au columbarium

Un devis a été demandé au Pompes Funèbres du Fumélois pour de nouvelles cases.

- Viabilisation du terrain à lotir (bornage - réseaux)

- Achat du Café Restaurant par EPFO (Etablissement Public Foncier D'Occitanie=).

La mise en sécurité du bâtiment doit être prioritaire.

- Les travaux du pont doivent commencer au 1er semestre 2023.

- Les câbles orangeont été déposés.

Les poteaux le seront prochainement.

- La société Orange doit venir vérifier le relais et la couverture sur la commune.

- TOTEM RECIDIVE - Le festival est reconduit du vendredi au dimanche du 1er week-end du mois de septembre. Ils demandent la salle des fêtes et l'ancienne mairie pour organiser des ateliers.

- Bilan pour stérilisation des chats positif.

Trois chiots ont été recueillis par le SIFA et adoptés

**FIN DE SEANCE : 19H45**